

Ce questionnaire est destiné aux établissements qui souhaitent auto-évaluer leur établissement en vue de l'obtention de la marque d'Etat Tourisme & Handicap (T&H).

Il constitue une **première approche de la démarche de mise en accessibilité** de votre établissement pour les **handicaps auditif, mental, moteur et visuel**.

Pour obtenir la marque Tourisme & Handicap, vous devez déposer une candidature officielle (en ligne via [le site des marques nationales du tourisme](http://le.site.des.marques.nationales.du.tourisme)). Une visite d'évaluation, réalisée par un binôme d'évaluateurs, sera obligatoire et déterminera si l'accessibilité de votre établissement répond aux critères de la marque.





1 LOCALISATION DE VOTRE ÉTABLISSEMENT

Région :

Département :

2 PRINCIPES D'ACCESSIBILITÉ

Connaissez-vous les principes d'accessibilité* concernant :

	Le handicap auditif	Oui	En partie (notions)	Non
	Le handicap mental	Oui	En partie (notions)	Non
	Le handicap moteur	Oui	En partie (notions)	Non
	Le handicap visuel	Oui	En partie (notions)	Non

* Selon le cadre réglementaire défini dans la loi du 11 février 2005 relative à l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées et l'ordonnance du 26 septembre 2014.

3 ACCUEIL

Recevez-vous déjà des clientèles handicapées ?

Parfois Souvent Non

Veillez préciser :

- | | | | |
|--|---------|---------|--------|
| • Ces personnes se déplacent-elles en fauteuil roulant ? | Parfois | Souvent | Jamais |
| • Sont-elles non-voyantes ou malvoyantes ? | Parfois | Souvent | Jamais |
| • Sont-elles sourdes ou malentendantes ? | Parfois | Souvent | Jamais |
| • Sont-elles déficientes mentales ? | Parfois | Souvent | Jamais |

Votre personnel est-il :

- | | | |
|--|-----|-----|
| • sensibilisé à l'accueil des personnes handicapées ? | Oui | Non |
| • formé à l'accueil des personnes handicapées ? | Oui | Non |

Si oui, veuillez préciser pour quel(s) type(s) de handicap :



Le handicap auditif

Quel est l'organisme de formation ?



Le handicap mental

Quel est l'organisme de formation ?



Le handicap moteur

Quel est l'organisme de formation ?



Le handicap visuel

Quel est l'organisme de formation ?

4 ADAPTATIONS - AIDES

Proposez-vous :

- | | | |
|---|-----|-----|
| • Des documents adaptés (ex: menu, plan...) ? | Oui | Non |
| • Des outils adaptés (ex: boucle magnétique, audio guide...) ?
Une boucle magnétique ou boucle auditive est une boucle à induction magnétique. | Oui | Non |
| • Des activités adaptées (ex: système de mise à l'eau, visites tactiles, animations...) ? | Oui | Non |

- Autres, veuillez préciser :

5 ACCESSIBILITÉ ENVERS LES 4 TYPES DE HANDICAP T&H

5-1 : HANDICAP AUDITIF



L'un des membres du personnel a-t-il été formé à :

- | | | |
|--|-----|-----|
| • la langue des signes française (LSF) ? | Oui | Non |
| • la lecture labiale ? | Oui | Non |

L'information vocale ou sonore est-elle relayée par écrit ?

Oui Non

Les alarmes sonores sont-elles couplées avec des alarmes visuelles ?

Oui Non

Un soin a-t-il été apporté au niveau de l'acoustique ?

Oui Non

Existe-t-il un dispositif de boucle magnétique ?

Une boucle magnétique ou boucle auditive est un système d'aide à l'audition compatible avec la plupart des prothèses et appareils auditifs portés par les personnes malentendantes.

Oui Non

Existe-t-il un système de communication (fax, internet ...) mis à disposition ?

Oui Non

5-2 : HANDICAP MENTAL



L'entrée principale est-elle facilement repérable ?

Oui Non

Les endroits présentant un danger sont-ils protégés (ex : plan d'eau) ?

Oui Non

L'information écrite est-elle associée à une image (photo, pictogramme simple...) ?

Oui Non

Les entrées ou sorties réservées au public se distinguent-elles bien des entrées privées ?

Oui Non

Les indications ou panneaux sont-ils homogènes sur le site ?

L'information visuelle relève avant tout de l'aide à l'orientation (un grand ennemi en la matière réside dans l'uniformité des lieux).

Oui Non

Dans le cadre de pratiques culturelles, existe-t-il des ateliers ludiques et interactifs, des activités manuelles, des échanges pour aider à la compréhension ?

Oui Non

5-3 : HANDICAP MOTEUR



Votre structure comporte-t-elle un parking ?

Oui

Non

Si oui, est-il accessible ?

Oui

Non

L'entrée principale :

Est de plain-pied

Comporte des marches

Si l'entrée comporte des marches :

• L'entrée dispose-t-elle d'un plan incliné ?

Oui

Non

• Existe-t-il une autre entrée qui soit accessible ?

Oui

Non

Existe-t-il au moins un sanitaire collectif adapté pour les personnes en fauteuil roulant ?

Oui

Non

Une personne en fauteuil roulant peut-elle circuler à l'extérieur du lieu :

• sans l'obstacle de marches non compensées par un plan incliné

Oui

Non

• sur un sol non meuble

Oui

Non

Une personne en fauteuil roulant peut-elle circuler à l'intérieur du lieu :

• sans l'obstacle de marches non compensées par des plans inclinés

Oui

Non

• sans l'obstacle d'escaliers non compensés par un ascenseur accessible

Oui

Non

• avec des largeurs de passage et de portes suffisantes
(passage utile de la porte d'une largeur minimale de 77cm)

Oui

Non

Votre établissement comporte-t-il des chambres ?

Oui

Non

Si oui :

• Combien y en a-t-il au total ?

• Combien sont adaptées ?

5-4 : HANDICAP VISUEL



Votre établissement a-t-il réalisé des adaptations ou des aménagements dans ce domaine ?

Oui Non

Un soin a-t-il été apporté pour supprimer ou neutraliser les obstacles à hauteur de visage, non détectables à la canne pour une personne non-voyante ?

Oui Non

Un soin a-t-il été apporté dans l'utilisation des contrastes (couleur, matière) facilitant les repères des personnes mal-voyantes ?

Oui Non

Les entrées ou sorties réservées au public se distinguent-elles bien des entrées privées ?

Oui Non

Les informations écrites disponibles sont-elles homogènes sur l'ensemble du site ?

Oui Non

L'éclairage général est-il : Faible ou tamisé Naturel (lumière du jour) Fort

Mettez-vous à disposition :

• des documents en braille ?

Oui Non

• des documents audio ?

Oui Non

• des documents en caractères agrandis ?

Oui Non

• des plans en relief ?

Oui Non

6 VOTRE AUTO-ÉVALUATION

D'après vous, une personne en situation de handicap peut-elle, en toute autonomie (sans aide) :

- entrer dans votre établissement / votre site ?



Le handicap auditif

Oui

Non



Le handicap mental

Oui

Non



Le handicap moteur

Oui

Non



Le handicap visuel

Oui

Non

- Se déplacer seule ?

	Le handicap auditif	Oui	Non
	Le handicap mental	Oui	Non
	Le handicap moteur	Oui	Non
	Le handicap visuel	Oui	Non

- Utiliser les équipements à disposition dans votre établissement ?

	Le handicap auditif	Oui	Non
	Le handicap mental	Oui	Non
	Le handicap moteur	Oui	Non
	Le handicap visuel	Oui	Non

Projetez-vous de réaliser des travaux d'amélioration de l'accessibilité dans l'année à venir ? Oui Non

Si oui, veuillez préciser :

Projetez-vous de réaliser des acquisitions spécifiques ? Oui Non

Si oui, veuillez préciser :



QUESTIONNAIRE D'AUTO-EVALUATION MARQUE D'ETAT TOURISME & HANDICAP



**Nous vous remercions de bien vouloir retourner ce formulaire d'auto-évaluation au référent de la marque Tourisme & Handicap de votre département et/ou région accompagné d'un bref descriptif de votre établissement (ex : dépliant commercial).
Vous trouverez ses coordonnées sur [le site des marques nationales du tourisme](#).**

Pour tout renseignement, vous pouvez contacter votre référent ou ATH :

Association Tourisme et Handicaps

55 avenue Marceau

75116 PARIS

Tél: 01 44 11 10 41 ; tourisme.handicaps@club-internet.fr

Nous vous invitons à consulter les sites utiles :

La page officielle de la marque d'Etat Tourisme & Handicap :

www.entreprises.gouv.fr/marques-nationales-tourisme/presentation-tourisme-et-handicap

Le site de l'Association Tourisme et Handicaps :

www.tourisme-handicaps.org

La page dédiée à l'accessibilité du Ministère de l'Ecologie, du Développement durable et de l'Energie :

www.developpement-durable.gouv.fr/-Accessibilite

Les informations recueillies dans ce questionnaire font l'objet d'un traitement informatique destiné à assurer la gestion de votre dossier afin d'examiner votre éventuelle candidature à l'obtention de la marque d'Etat Tourisme et Handicap. Aucune autre utilisation ne sera faite de ces informations relatives à votre établissement.

En application de la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de modification et de suppression des données qui vous concernent. Vous pouvez exercer ce droit de plusieurs façons :

- en envoyant un courriel à : tourismeethandicap.dge@finances.gouv.fr
- en envoyant un courrier à : Direction Générale des Entreprises, Sous-direction du tourisme, 6 rue Louise Weiss, 75703 Paris Cedex 13

Pour en savoir plus, rendez-vous sur [la page des mentions légales du site de la DGE](#).